

Commune d'Arvieu

Aveyron

Liste des délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2022 à 20h30

Date de convocation et d'affichage : 13 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Gislaïne ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSETTES.

Pouvoirs : Vincent BENOIT donne procuration à Jean-Charles VAYSETTES

Madame Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Absents : 01

Quorum : 4 (état d'urgence sanitaire)

Votants : 12

En cette séance du 18 juillet 2022, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- Bail commercial Boucherie
- Vente de vélos électriques
- Assainissement et gestion des eaux pluviales de Pareloup – création d'une commission d'ouverture des plis
- Neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipements versées du budget principal
- Suppression d'emploi – poste d'adjoint technique principal territorial de 2° classe à 28h/s.
- Personnel communal – modification du tableau des emplois
- Questions diverses